

MUTATIONS 2016 : c'est parti !

Phase inter-académique



Section académique du SNES-FSU
Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand
04 73 36 01 67 - s3cle@sn.es.edu
www.clermont.snes.edu



Calendrier et modalités de saisie des demandes

Pour le mouvement inter et les mouvements spécifiques : du 19 novembre 2015 midi au 8 décembre 2015 midi.

Par INTERNET : l'accès à SIAM se fait obligatoirement par I-Prof

- compte utilisateur : initiale du prénom accolée au nom ;
- mot de passe : numen lors de la première utilisation (ensuite, numen ou mot de passe personnel).

Le SNES-FSU anime des réunions et tient des permanences

Pendant la période des mutations inter, la section académique continue d'assurer des permanences syndicales **le lundi de 15 h à 17 h et du mardi au vendredi de 14 h à 17 h**. Des commissaires paritaires, siégeant depuis plusieurs années dans les commissions d'affectation, pourront en outre vous accueillir pour vous informer, vous expliquer les principes du mouvement, ses subtilités, les stratégies possibles, et vous conseiller aux dates suivantes :

Date	Horaire	Lieu	Ville
Mercredi 18 novembre	12 h 30 – 14 h	ESPE	Chamalières
Mercredi 18 novembre	14 h 00 – 17 h	Maison du Peuple	Clermont
Jeudi 19 novembre	12 h 30 – 14 h	ESPE	Chamalières
Mardi 24 novembre	14 h 30 – 17 h	Maison des syndicats	Le Puy-en-Velay
Mercredi 25 novembre	14 h 30 – 17 h	Maison des syndicats	Le Puy-en-Velay
Mercredi 25 novembre	12 h 30 – 14 h	ESPE	Chamalières
Jeudi 26 novembre	14 h 00 – 17 h	Maison du Peuple	Clermont
Vendredi 27 novembre	14 h 00 – 17 h	Maison du Peuple	Clermont
Mardi 1 ^{er} décembre	14 h 00 – 17 h	Bourse du travail	Vichy
Mardi 1 ^{er} décembre	14 h 30 – 17 h	Maison des syndicats	Le Puy-en-Velay
Mercredi 2 décembre	14 h 30 – 17 h	Maison des syndicats	Le Puy-en-Velay
Mercredi 2 décembre	12 h 30 – 14 h	ESPE	Chamalières
Mercredi 2 décembre	14 h 00 – 17 h	Maison du Peuple	Clermont
Jeudi 3 décembre	12h 30 – 14 h	ESPE	Chamalières
Jeudi 3 décembre	14 h 00 – 17 h	Maison du Peuple	Clermont

Être informé(e) et conseillé est la première condition pour faire sa demande. Le SNES-FSU développe ce droit à l'information pour ses syndiqués (avant, pendant et après les commissions) par les moyens les plus modernes. Il leur communique dès la fin des commissions leur résultat personnel de manière rapide et fiable :

- le barème acté au GT vœux et barèmes (site SNES, courriel et/ou courrier) ;
- l'affectation après la FPM ou CAP (site SNES, SMS, courriel et/ou courrier).